

Juillet 2008

Sauvons les RTT !!!

En ce moment au Sénat : discussion en séance publique sur le Projet de loi portant sur la rénovation de la démocratie sociale et la réforme du temps de travail.

Quelques témoignages reçus sur notre site :

Slovar dit :

D'accord avec Hélène, Elisabeth et Véronique. Le Sénat vient de valider le texte qui expose TOUS les cadres (et les autres salariés) à une régression sociale jamais vue. Le texte du Sénat autorise à négocier "entreprises par entreprises" le temps de travail. Cela signifie que les syndicats sont exclus du cadre de négociation puisque 97% des entreprises ont moins de 20 salariés. Dans le cas où l'avenant proposé aux cadres serait refusé, on s'achemine vers des licenciements. Et après, application de la politiques des "deux refus" ? (...) Encore une fois, les politiques ne connaissent que les urnes (...) il est nécessaire de faire savoir que les cadres ne sont pas acquis à la majorité présidentielle.

Richard dit :

Utilisation immédiate du référendum d'initiative populaire inscrit dans la nouvelle constitution. Une pétition nationale devrait être organisée. C'est honteux, par solidarité j'apporte mon soutien à toute initiative visant à faire revenir à 218 jours le temps de travail annuel pour les personnes travaillant au forfait.

Laurent dit :

Les cadres ne se révoltent jamais acceptent la tête basse la fatalité. Montrons à notre cher Président que nous n'acceptons pas la fatalité de ses lois. Il est enfin temps de réagir et de montrer que les cadres ne sont pas les moutons poltrons pour lesquels ils veulent nous faire passer, ceux qui ne revendiquent pas et qui acceptent !

Slovar dit :

(...) Dans la mesure où la CFE-CGC a parlé d'un recours en droit européen et que l'idée d'une ou plusieurs pétitions nationales circule, il faut également envisager des actions comme le refus généralisé de signature des avenants qui pourraient être proposés.

Je propose la création d'un groupe sur Facebook pour mettre en place réflexions et mode d'actions.

Qu'en pensez-vous ?

Didier dit :

L'Etat français et nos députés sont larges avec le temps des autres, c'est scandaleux.

Mister_lo dit :

Il est juste que les cadres n'ont pas la réputation de descendre dans la rue, rares sont ceux qui au-delà du discours sont prêts à se mobiliser. Pour autant je pense que c'est un vase qui se remplit et qui peut déborder... Notre cher Président de la république ne cesse de rabâcher qu'il n'y a pas de fatalité, que les choses peuvent changer. L'occasion nous est donnée de lui montrer qu'il a raison ! Je ne vous embêterai pas avec la liste des applications que l'on peut trouver aux RTT (enfants malades, travaux, démarches administratives, maladie...) dans un contexte où la charge de travail n'a pas diminué, les cadres les chefs d'entreprise ont donc réussi à mettre en oeuvre une organisation qui permet d'en faire autant en moins de temps.

Mister_lo dit :

(...) Je pense que nous sommes tous convaincus de l'utilité de ces jours de repos, qui bien souvent permettent d'équilibrer vie perso et pro. Remettre ça en cause c'est simplement considérer que nous sommes irresponsables et pas capables d'organiser notre travail. 20 jours de plus ne changeront pas la productivité annuelle d'un cadre : il sera juste plus fatigué et moins souple pour rester le soir tard lorsque sa seule conscience professionnelle lui suffisait pour le faire avant cette modification.

Bref, il est temps de se mobiliser afin de fédérer toutes celles et ceux qui sont prêts à montrer que les cadres non plus ne sont pas prêts à accepter toutes les mesures idéologiques de notre gouvernement, nous devons réagir efficacement et fermement, s'il ne se passe rien il ne faudra pas se plaindre ...Les pétitions semblent être une première mesure intéressante il faut les diffuser largement, utiliser Internet et la communication moderne pour que chacun puisse s'informer et réagir. Il faut utiliser les recours légaux au niveau des instances européennes, que les syndicats jouent leur rôle, se mobiliser dans les blogs, si des mouvements de contestation se créent il faudra s'unir et donner un peu de notre temps peut-être l'un de nos derniers JRTT pour agir concrètement et obtenir l'abrogation de ce texte inacceptable.

A bon entendeur...

Hélène dit :

Nous avons, à mon avis, deux possibilités pour réagir si la loi est appliquée: 1- la pétition me semble la première à mettre en route (dès maintenant), 2- et dans un second temps, la grève du zèle me semble intéressante lorsque nos directions voudront passer cette loi en force dans nos entreprises : travailler les 4 h par jour du forfait nous permettrait de montrer notre fort mécontentement tout en gagnant autant :-))) et l'entreprise, elle, aura très très gros à y perdre (je fais 2,5 fois ce taux journalier au minimum...). J'aimerais vraiment que la CFE-CGC nous aide à coordonner ce type d'actions ! D'autant plus que ce message lancé par la CFE-CGC permettrait à nos directions de mieux calculer les risques qu'ils prennent avec un passage en force...